



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/15/Add.1
15 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Huitième session

Genève, 7 (p.m.)- 9 décembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 décembre 2004, à 14 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Mise à jour du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Les rapports du Sous-Comité sur ses cinquième, sixième et septième sessions sont contenus dans les documents ST/SG/AC.10/C.4/10, -/C.4/12 et -/C.4/14. Le secrétariat a préparé une liste récapitulative des amendements au SGH provisoirement adoptés au cours de ces sessions, que le Sous-comité devrait confirmer (ST/SG/AC.10/C.4/2004/15). Le Sous-Comité sera également saisi de propositions nouvelles ou en suspens comme indiqué ci-dessous.

a) Dangers physiques

i) *Matières explosibles :*

Le Sous-Comité aura devant lui un document soumis par l'expert de la Norvège (ST/SG/AC.10/C.4/2004/12) qui propose une amélioration des éléments de communication du danger du chapitre 2.1, qu'il juge insuffisants pour la sécurité des consommateurs. Le Sous-Comité poursuivra également ses discussions sur les matières explosibles instables, ayant reconnu à sa septième session qu'il était justifié de classer cette catégorie de danger dans le SGH afin d'assurer une protection sur le lieu de travail (ST/SG/AC.10/C.4/2004/5 et -/5/Corr.1.par le CEFIC, et ST/SG/AC.10/C.4/14, par. 15 à 17).

ii) *Matières explosibles, substances autoréactives et peroxydes organiques :*

A partir des conclusions et de la décision finale du Sous-Comité d'experts du Transport des Marchandises Dangereuses à sa vingt-sixième session, le Sous-Comité sera invité à décider si la modification du chapitre 2.8 lui semble nécessaire de façon à prendre en compte les substances qui ont à la fois des propriétés comburantes et autoréactives (Voir la proposition initiale de la France ST/SG/AC.10/C.4/2004/2 et celle des Etats Unis d'Amérique ST/SG/AC.10/C.3/2004/107 en tant que document informel UN/SCEGHS/8/INF.2). Par ailleurs, le CEFIC abordera le problème de l'instabilité thermique des substances des chapitres 2.8 et 2.15 (ST/SG/AC.10/C.4/2004/19).

iii) *Nouvelle étiquette pour les peroxydes organiques :*

A leurs sessions respectives précédentes, les deux sous-comités TMD et SGH ont accepté de modifier le pictogramme actuel afin de mieux refléter la nature du danger pour cette classe (voir Chapitre 2.15 du SGH). Conformément à une proposition de la Norvège (ST/SG/AC.10/C.4/2004/3), une nouvelle proposition relative au pictogramme « transport » (ST/SG/AC.10/C.3/2004/106) a été soumise au Sous-Comité TMD par l'expert des Etats Unis d'Amérique (voir document informel UN/SCEGHS/8/INF.3). Le Sous-Comité souhaitera éventuellement se prononcer sur ce pictogramme compte tenu de la décision qui aura été prise par le Sous-Comité TMD à sa vingt-sixième session.

b) Dangers pour la santé

i) *Révision du chapitre 3.1 :*

L'OCDE a soumis le document ST/SG/AC.10/C.4/2004/16 pour adoption, étant donné qu'une discussion sur ce point s'est déjà tenue à la septième session sur la base d'un document informel (UN/SCEGHS/7/INF.17). Quand il prendra sa décision, le Sous-Comité se souviendra que le CEFIC avait alors proposé de prendre en considération trois amendements à ce texte, à savoir (i) au titre du tableau 3.1.1, de remplacer « et valeurs approximatives de la DL₅₀ et CL₅₀ » par « estimation de toxicité aiguë (ETA) » ; (ii) en 3.1.2.6.5, seconde ligne, de remplacer « pourront l'étiqueter » par « l'étiquèteront » ; et à la nouvelle note 1 du Tableau 3.1.3, avant dernière ligne, de remplacer « corrosif » par « affecte gravement le système respiratoire ».

ii) *Clarification du chapitre 3.2 :*

La Suède proposera un amendement au chapitre 3.2 pour couvrir le cas des matières solides qui en contact avec l'humidité de la peau ou des muqueuses peuvent causer leur irritation/attaque (ST/SG/AC.10/C.4/2004/23).

iii) *Révision du chapitre 3.7 :*

L'OCDE a soumis pour adoption une proposition finale sur la classification des mélanges de substances qui ont un effet sur ou via la lactation (ST/SG/AC.10/C.4/2004/17), proposition déjà soumise pour avis sous forme de document informel lors de la septième session (UN/SCEGHS/7/INF.16).

iv) *Matières toxiques par réaction avec l'eau :*

Le Groupe de correspondance souhaitera peut-être informer le Sous-Comité sur ses progrès et objectifs.

c) Dangers pour l'environnement

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Le Groupe de correspondance fera le point sur ses travaux.

d) Autres

Amendements du SGH consécutifs à l'adoption de nouveaux éléments du texte :

Le secrétariat introduira une série de notes qui ont pour objet d'ajuster le texte du SGH aux modifications introduites par ailleurs, en particulier aux divers amendements faits au cours du biennium écoulé, y compris à sa huitième session (ST/SG/AC.10/C.4/2004/13, ST/SG/AC.10/C.4/2004/14, ST/SG/AC.10/C.4/2004/24 et ST/SG/AC.10/C.4/2004/26). Le document ST/SG/AC.10/C.4/2004/21 soumis par le Japon propose également de rectifier un certain nombre d'erreurs qui apparaissent dans la version anglaise du texte du SGH.

3. Développement de documents guides pour la mise en application du système

a) *Conseils de prudence :*

Un texte révisé du document guide sur les conseils de prudence élaboré par le Groupe de correspondance a été soumis par l'expert de l'Allemagne au Sous-comité pour adoption (ST/SG/AC.10/C.4/2004/8/Rev.1). Une réunion du Groupe de correspondance aura lieu dans la matinée précédant la huitième session, dans le but de prendre en compte les commentaires les plus tardifs sur la proposition de texte.

b) *Fiches de données de sécurité (FDS) :*

Un document guide sur les FDS, issu d'une proposition initiale soumise à la septième session puis amendée par le Groupe de correspondance, a été soumis par l'expert de l'Australie au Sous-Comité pour adoption (ST/SG/AC.10/C.4/2004/1 et -/1/Corr.1).

c) *Étiquetage :*

Un document guide sur l'étiquetage a été soumis par l'expert des États-Unis, chef de file du Groupe de Correspondance, pour adoption (ST/SG/AC.10/C.4/2004/25). Le Sous-Comité étudiera également une proposition de travail pour la prochaine période biennale présentée par le représentant du Comité technique international pour la prévention et l'extinction du feu (CTIF), proposition qui consisterait à développer une approche systématique pour la couleur/l'apparence des pictogrammes (ST/SG/AC.10/C.4/2004/8).

4. Mise en oeuvre du SGH

a) Rapport des gouvernements et des organisations

Étant donné que la mise en oeuvre du SGH est en train de prendre de l'ampleur, les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées sont invités à informer le Sous-Comité des progrès récents effectués dans ce domaine, de la situation actuelle et prévisible des pays membres du Sous-Comité et des mesures prises pour la mise en oeuvre du SGH, ainsi que de leur propre rôle pour promouvoir le SGH (conférences, séminaires, actions de formation, etc.). Pour ce faire ils peuvent transmettre leurs informations sous forme écrite au secrétariat afin que celui-ci puisse les reproduire sous forme de documents informels et les placer sur le web.

b) Coopération avec les autres organisations internationales

Le Sous-Comité sera tenu informé des résultats de la septième réunion de la Conférence des parties de la Convention de Bale qui se tiendra à Genève (25-29 octobre 2004) et des décisions qui s'y seront prises ayant un rapport avec la classification des déchets dangereux et/ou les travaux du Sous-comité. D'autres organisations internationales souhaiteront peut-être également faire part de leurs travaux en relation avec le SGH et les activités du Sous-comité.

c) Divers

5. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées, comme l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE, souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de leurs activités concernant le renforcement des capacités ou de tout autre projet entrepris en relation avec le SGH.

6. Coordination et programme de travail

a) Situation du Programme de travail de la période biennale 2003-2004 et des projets pour 2005-2006

Le secrétariat de l'OCDE informera le Sous-Comité des progrès réalisés sur les différents points du programme de travail sous la responsabilité de l'Equipe spéciale sur l'Harmonisation de la classification et de l'étiquetage, et exposera au Sous-Comité les nouveaux thèmes de travail en projet pour la prochaine période biennale. Le document (ST/SG/AC.10/C.4/2004/20) sur les dangers pour l'environnement terrestre sera présenté dans ce contexte.

Le Sous-Comité sera informé des progrès réalisés par le Sous-Comité du TMD en vue de la mise en oeuvre du SGH à travers les instruments juridiques régissant le transport des marchandises dangereuses, ainsi que de toute question nécessitant la coopération entre les deux sous-comités.

Outre certains documents cités précédemment, certains documents soumis au Sous-Comité TMD peuvent intéresser le Sous-Comité : par exemple, le document ST/SG/AC.10/C.3/2004/109 (voir sous UN/SCEGHS/8/INF.4) sur les substances dangereuses pour l'environnement.

Le Sous-Comité décidera de son programme de travail et de ses priorités pour la période 2005-2006 sur la base d'un document informel élaboré par le secrétariat (UN/SCEGHS/8/INF.7).

b) Prochaine publication du SGH

La Présidente introduira une note sur la périodicité des publications futures du SGH et de leurs dates de mise en application (ST/SG/AC.10/C.4/2004/22).

c) Projet de résolution 2005/.du Conseil économique et social

Un projet de résolution préparé par le secrétariat sera soumis au Sous-comité.

7. Questions diverses

Élections pour 2005-2006 : Selon l'usage, étant donné que la présente session sera la dernière de la période biennale en cours, les experts du Sous-Comité seront invités à élire les membres de leur bureau pour la période 2005-2006.

Aucun document n'a été soumis sous ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport

Selon l'usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa huitième session sur la base d'un projet de texte préparé par le secrétariat.

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (huitième session)

Calendrier provisoire

Mardi 7 décembre		Mercredi 8 décembre		Jeudi 9 décembre	
Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour	
a.m.	p.m. 14 h 30-17 h 30	a.m. 09 h 30-12 h 30	p.m. 14 h 30-17 h 30	a.m. 09 h 30-12 h 30	p.m. 14 h 30-17 h 30
	Points 1 et 2	Points 2 (suite)et 3	4 et 5	Points 6, 7, 8	...(suite) et adoption du rapport

***NOTA :** Le Groupe de correspondance sur les conseils de prudence se réunira le mardi 7 décembre, de 9 h 30 à 11 h 30 au Palais des Nations à l'initiative du pays chef de file, l'Allemagne. L'emplacement de la salle de réunion sera affiché sur le web dès que connu (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/activities.html>).*